

Agriculture & agroalimentaire

Europe centrale & balte

(Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Slovaquie)

Une publication du SER de Varsovie
N° 3 – Mars 2026

Sommaire :

FOCUS - CONSEQUENCES DU CONFLIT AU MOYEN-ORIENT SUR LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Lettonie :

- Baisse des droits d'accise sur le gazole

Lituanie :

- Prêts bonifiés
- Demande de report du MACF sur les engrais

Pologne :

- La baisse des prix des carburants reste limitée pour les agriculteurs
- Le secteur agroalimentaire demeure relativement résilient mais inquiet
- Demande d'aide pour les agriculteurs face à la nouvelle crise

République Tchèque :

- Une hausse des prix des engrais de 15 à 30%, mais actuellement limitée du fait des stocks
- La chambre agroalimentaire estime que l'impact sur les prix des aliments pourrait atteindre 10% à partir d'avril

Slovaquie :

- La production d'engrais fragilisée
- Les agriculteurs alertent sur une probable hausse des prix alimentaires

A. ACTUALITES AGRICOLES :

Estonie :

- Développer la valeur ajoutée pour soutenir la filière sylvicole

Lettonie :

- Prolongation de l'interdiction nationale d'importer des produits agricoles et des aliments pour animaux en provenance de Russie et de Biélorussie

Pologne :

- Répartition des fonds européens 2028-2034 : la clé de répartition actuelle entre l'agriculture et la politique de cohésion sera conservée
- Accord de libre-échange UE-Australie : le ministère de l'Agriculture exprime ses réserves

- Accord UE-Mercosur : le Gouvernement de Donald Tusk ne déposera pas de plainte auprès de la CJUE
- Le secteur agroalimentaire appelle à un moratoire législatif et réglementaire de deux ans
- Projet de loi sur les prêts bonifiés
- Prolongation de l'interdiction de vente des terres agricoles publiques jusqu'en 2036
- Loi modifiant la loi sur le Plan stratégique de la Politique agricole commune (PAC) 2023–2027
- Baisse des exploitations porcines : le cheptel reste stable malgré la concentration
- Printemps 2026 : forte hausse des prix des services agricoles
- Le marché des céréales submergé : 7,5 Mt en stock avant les moissons
- Lancement du programme « Zone rurales actives »

République tchèque :

- Ouverture de nouvelles destinations à l'exportation des produits d'origine animale
- Création du poste de Médiateur pour les produits alimentaires
- Production de viande : porc et volaille en hausse, bovin en baisse
- Hausse des Importations des œufs des pays tiers
- Superficie de pommes de terre et des vignobles en baisse
- Réactions des professionnels à la mise en œuvre provisoire de l'accord Mercosur

Slovaquie :

- Vision pour des zones rurales plus attractives à l'horizon 2040
- Fin d'une ère pour la filière de sucre

B. ACTUALITES SANITAIRES :

Pologne :

- Grippe aviaire (IAHP) : 51 foyers en 2026
- Newcastle : 27 foyers en 2026
- Peste porcine africaine (PPA) : 722 cas en faune sauvage
- Fièvre catarrhale ovine : 8 foyers en 2026

République Tchèque :

- Maladie de Newcastle : un premier cas
- Grippe aviaire (IAHP) : 3 cas en 2026

FOCUS : CONSEQUENCES DU CONFLIT AU MOYEN-ORIENT SUR LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Lettonie

➤ Baisse des droits d'accise sur le gazole

Le droit d'accise sur le gazole non routier utilisé en agriculture sera fixé à 21 € pour 1000 litres (au lieu de 70 € pour 1000 litres), ce qui pourrait réduire le prix de 5,9c€/l.

Lituanie

➤ Prêts bonifiés

Des mesures sont envisagées pour stimuler l'économie, à l'instar de l'octroi par ILTE (Banque nationale de développement) de prêts bonifiés destinés aux entreprises et aux agriculteurs et des garanties à l'exportation (mai-juin).

➤ Demande de report du MACF sur les engrais

Lors de la réunion le 13 mars des représentants de l'Union des agriculteurs lituaniens (LŪS) avec la Première ministre, celle-ci a déclaré que la Lituanie s'efforcera de reporter l'entrée en vigueur du MACF sur les engrais, « un fardeau trop lourd pour les agriculteurs ».

Le 19 mars, la commission parlementaire de l'agriculture et du développement rural a examiné l'impact sur le secteur agricole de l'entrée en vigueur du MACF. La Commission a décidé de proposer au gouvernement de demander de suspendre le MACF sur les engrais au niveau de l'UE.

Pologne :

➤ La baisse des prix des carburants reste limitée pour les agriculteurs

La Loi adoptée en urgence pour compenser partiellement la montée des prix des carburants a été ratifiée par le Président : la TVA passe de 23 à 8% et les accises sont ramenées au minimum possible dans l'UE. Le coût budgétaire des mesures est estimé à 374 M€/mois.

Les prix de l'essence et du diesel ont baissé de plus d'un zloty par litre (environ 0,23€), depuis le 31 mars 2026.

Pour le secteur agricole, cette baisse reste limitée puisque les droits d'accises font déjà l'objet d'un remboursement au prorata de la surface cultivée et du cheptel.

➤ Le secteur agroalimentaire demeure relativement résilient mais inquiet

Selon les médias polonais, le conflit peut avoir un impact sur le commerce international des produits agricoles et agroalimentaires polonais, mais il n'y a pas, à ce stade, de perturbations des exportations. En 2024, les exportations de produits agricoles et agroalimentaires polonais vers les pays impactés par le conflit ont représenté moins de 1,2% du total des exportations du secteur : 700 M€ sur 53,5 Mds€.

Les médias soulignent principalement le risque d'effets indirects, liés à l'augmentation des coûts de transport, à l'instabilité des marchés mondiaux et aux évolutions des chaînes d'approvisionnement internationales.

Une des conséquences les plus fréquemment évoquées est la **hausse des prix des engrais**, qui résulte principalement de l'augmentation des prix du gaz — matière première essentielle dans la production d'engrais azotés. La presse souligne que les tensions géopolitiques peuvent entraîner de nouvelles hausses des prix des engrais et accroître l'incertitude sur le marché des intrants agricoles.

Un autre problème mentionné est **le risque d'une disponibilité réduite des engrais**. Les autorités assurent un suivi quotidien du marché des engrais afin de surveiller leur disponibilité et l'évolution des prix. Selon les informations actuelles, les besoins des agriculteurs restent pour l'instant couverts grâce aux stocks disponibles et à la livraison de commandes déjà passées.

➤ **Demande d'aide pour les agriculteurs face à la nouvelle crise**

Le ministre de l'Agriculture a annoncé qu'il demandera auprès de la Commission européenne l'autorisation d'accorder une aide aux agriculteurs en raison de la **nouvelle crise touchant le secteur agricole**, face à la hausse des prix des engrais, et des **difficultés des producteurs de lait**, dues principalement à des mécanismes du marché sur lesquels le Gouvernement a une influence limitée. Selon le ministre, les prix d'intervention du lait sont obsolètes, mais la Commission refuse de les actualiser.

Parmi ses postulats pendant la réunion du dernier Conseil « Agriculture et pêche » se trouvaient la nécessité d'introduction de solutions législatives afin de **garantir des ressources à un niveau approprié pour les paiements directs lors de la campagne 2027** et des dispositions transitoires pour des **interventions sectorielles** ainsi que des **mesures visant à stabiliser certains marchés agricoles**. Cependant la Pologne **ne soutient pas la possible suspension du MACF sur les engrais** en raison de l'intérêt des producteurs polonais d'engrais, dont la société d'Etat Grupa Azoty : « *Nous avons nos produits, les engrais polonais, et nous devons les aider* ».

République tchèque

➤ **Une hausse des prix des engrais de 15 à 30%, mais actuellement limitée du fait des stocks**

La Chambre agraire estime que **la hausse du prix des engrais est de 15 à 30 %**, du fait de la hausse du prix du gaz naturel et de l'urée. Actuellement, les agriculteurs tchèques disposent en général de stocks d'engrais achetés l'an dernier, donc les premières applications printanières sont assurées. Selon la Chambre, il existe un risque de pénurie d'engrais azotés et de rendements plus faibles si les prix continuent d'augmenter.

Selon le porte-parole d'**Agrofert**, il n'y a **aucun risque de pénurie d'engrais** pour le secteur agricole en Europe. Cependant, cette crise montre à quel point la production locale d'engrais est importante pour la sécurité alimentaire de la région. Si les unités d'ammoniac de l'entreprise fonctionnent désormais à un minimum technique, la production d'engrais à partir des stocks existants continue toujours à pleine capacité.

- **La chambre agroalimentaire estime que l'impact sur les prix des aliments pourrait atteindre 10% à partir d'avril**

Selon la Chambre agro-alimentaire, **la hausse des prix des produits alimentaires pourrait atteindre environ 10%** et se concrétisera à partir d'avril.

Slovaquie :

- **La production d'engrais fragilisée**

En raison de la hausse des coûts du gaz, l'entreprise **Duslo Šaľa, producteur d'engrais et de produits chimiques essentiels pour l'agriculture, a réduit sa production**. Cette situation risque d'affecter la disponibilité et le coût des intrants agricoles, entraînant potentiellement une baisse des rendements et une dépendance accrue aux importations alimentaires. Les consommateurs pourraient également subir une augmentation des prix des produits alimentaires.

Le Premier ministre Fico a annoncé de possibles **mécanismes de compensation pour les entreprises énergivores, avec un remboursement pouvant aller jusqu'à 35 % des coûts liés aux quotas d'émission** (soit environ 100 M€ par an pour certaines usines, notamment dans le **secteur des engrais** pour la société Duslo).

- **Les agriculteurs alertent sur une probable hausse des prix alimentaires**

Les agriculteurs slovaques alertent sur une **possible hausse des prix alimentaires à cause de l'augmentation des coûts de production et du diesel : le prix des engrais, principalement le nitrate d'ammonium et l'urée, a bondi de 60 %**. Bien que 80 % des besoins annuels aient été couverts par des achats avant la crise, la Chambre de l'agriculture et de l'alimentation prévoit de sécuriser davantage de stocks pour l'année 2026. Le vice-président de la Chambre souligne que l'impact se fera surtout sentir sur les récoltes de 2027.

A. ACTUALITES AGRICOLES :

Estonie :

➤ Développer la valeur ajoutée pour soutenir la filière sylvicole

Une étude de l'Université de Tallinn (Tallinna Ülikool), commandée par le ministère du Climat, met en évidence le rôle stratégique de la filière sylvicole pour l'économie estonienne et souligne l'intérêt d'une valorisation accrue du bois, afin de concilier développement économique et protection des ressources forestières. Les forêts couvrent plus de la moitié du territoire et la filière constitue l'un des principaux piliers industriels du pays.

Mobilisant plus de 30 000 emplois directs et indirects, le secteur représentait près de 10 % du PIB, 7 % des recettes fiscales en 2024 et entre 7 % et 8 % de la valeur ajoutée. Le secteur reste toutefois fortement dépendant des volumes d'abattage : dans les scénarios les plus défavorables, une réduction importante des coupes pourrait entraîner une baisse d'environ 10 % de l'emploi et jusqu'à 50 % de la valeur ajoutée du secteur.

Le rapport souligne néanmoins que ces effets pourraient être partiellement compensés par **des gains de productivité liés à la numérisation et à l'automatisation des processus industriels**. Il recommande surtout d'orienter davantage la filière vers des produits à plus forte valeur ajoutée (construction en bois, matériaux innovants, produits biosourcés ou solutions de stockage du carbone), afin d'augmenter les revenus générés par chaque mètre cube de bois exploité. Le développement de nouvelles capacités industrielles, comme une usine de pâte à cellulose, pourrait également renforcer la valeur ajoutée du secteur, sous réserve de garantir un accès suffisant à la ressource forestière.

Lettonie :

➤ Prolongation de l'interdiction nationale d'importer des produits agricoles et des aliments pour animaux en provenance de Russie et de Biélorussie

Le Gouvernement envisage de prolonger jusqu'au **1er juillet 2027** l'interdiction d'importer certains **produits agricoles et aliments pour animaux provenant de Russie et de Biélorussie**, en vigueur depuis le **8 mars 2024**. Cette mesure s'applique aussi aux produits originaires de ces pays transitant par d'autres États, mais **n'interdit pas le transit vers d'autres pays de l'UE**.

Selon le ministère de l'Agriculture, cette interdiction a **fortement réduit les importations** : celles venant de Russie ont chuté de **30 % en 2024 puis de 85 % en 2025**, et celles provenant de Biélorussie de **12 % puis 55 %**. La mesure, combinée à des **droits de douane européens plus élevés**, limite donc la présence de produits des « États agresseurs » sur le marché.

Les autorités affirment également que **l'approvisionnement alimentaire n'a pas été affecté**, la Lettonie étant largement autosuffisante pour plusieurs produits agricoles (céréales, viande bovine, œufs, lait). La prolongation devra toutefois être **approuvée**

par le Parlement letton (Saeima), via une modification de la loi sur l'agriculture et le développement rural.

Pologne :

➤ Répartition des fonds européens 2028-2034 : la clé de répartition actuelle entre l'agriculture et la politique de cohésion sera conservée

La Pologne devrait recevoir 123,3 Mds€ du budget de l'Union européenne pour la période 2028–2034. Après déduction des fonds obligatoires — notamment pour le Fonds social pour le climat, la sécurité et la pêche — il reste 112,4 Mds€ à répartir au niveau national.

Dans ce contexte, le Premier ministre Donald Tusk a recommandé de maintenir la répartition actuelle des fonds entre l'agriculture et la politique de cohésion, en conservant les mêmes proportions que lors de la période budgétaire précédente.

Conformément à ces orientations du Gouvernement, un montant de **32,8 Mds€, soit environ 29,2 % des fonds disponibles, est prévu pour la politique agricole commune.** Ces ressources comprennent à la fois les paiements directs aux agriculteurs et le soutien au développement des zones rurales.

Le reste, soit 79,6 Mds€, sera consacré à la politique de cohésion, incluant le développement des infrastructures, la transition énergétique, le renforcement de la compétitivité économique ainsi que des actions dans les domaines du social et de la défense.

Un élément important du plan est le maintien d'un rôle significatif des collectivités territoriales dans la gestion des fonds. Environ 44 % des ressources de la politique de cohésion, soit près de 35 Mds€, devraient être gérées au niveau régional.

Ce projet de répartition reste provisoire et pourrait évoluer au cours des négociations sur la version finale du budget de l'Union européenne.

➤ Accord de libre-échange UE-Australie : le ministère de l'Agriculture exprime ses réserves

Le ministère de l'Agriculture exprime des craintes concernant le nouvel accord commercial entre l'Union européenne et l'Australie. Il y va des intérêts des producteurs de viande bovine polonais. Selon l'avis du ministère « *La simplification considérable de l'accès au marché de l'UE pour les exportateurs australiens entraînera une concurrence accrue pour les producteurs polonais, pour lesquels le marché de l'UE constitue le principal débouché* » et que donc l'accord devrait tenir compte de la position des producteurs de viande bovine de l'UE. Les importations supplémentaires – 30 600 tonnes – auront pour conséquence d'évincer les producteurs de viande bovine polonais du marché de l'UE. L'Australie est le deuxième exportateur mondial de viande bovine, après le Brésil. La Pologne souhaite des clauses de sauvegarde solides pour protéger les agriculteurs contre des importations excessives en provenance d'Australie. Elle souhaite également « une obligation de conformité des produits importés aux normes de production de l'UE ». Selon les diplomates de l'UE, ces garanties supplémentaires devront encore être négociées. Cela suggère qu'aucun mécanisme de protection commun contraignant n'a été convenu dans l'accord lui-même. Le ministère de l'Agriculture et du Développement rural estime en outre que,

dans les relations avec l'Australie, il est également essentiel d'assurer « la reconnaissance par la partie australienne du principe de régionalisation en matière de PPA, conformément aux normes de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA), pour les importations de viande de porc en provenance de Pologne » ainsi que « la mise en place de certificats sanitaires pour les produits carnés de porc cuits et salés, les œufs et les ovoproduits ».

- Accord UE-Mercosur : le Gouvernement de Donald Tusk ne déposera pas de plainte auprès de la CJUE

Le Gouvernement de Donald Tusk ne prévoit pas, pour l'instant, de contester l'accord UE-Mercosur devant la Cour de justice de l'UE. Bien que la partie commerciale de l'accord soit entrée en vigueur le 1er mai, ouvrant le marché européen aux produits d'Amérique du Sud, notamment le bœuf et la volaille, le gouvernement a décidé de ne pas déposer de plainte séparée.

Lors d'une conférence de presse, Tusk a expliqué qu'une plainte similaire avait déjà été déposée par le Parlement européen le 21 janvier, ce qui a retardé la ratification complète de l'accord de plusieurs mois. Malgré cela, la Commission européenne a temporairement mis en œuvre la partie commerciale de l'accord. La décision du gouvernement surprend, car le Sejm avait adopté à la mi-mars une résolution appelant à agir indépendamment des autres institutions de l'UE.

Dans le pays, l'accord a rencontré une forte opposition des agriculteurs, qui craignent ses effets négatifs sur l'agriculture polonaise.

➤ **Le secteur agroalimentaire appelle à un moratoire législatif de deux ans**

Les organisations du secteur agroalimentaire appellent les autorités à instaurer un **moratoire législatif de deux ans** afin de suspendre l'adoption de nouvelles réglementations susceptibles d'augmenter les coûts pour l'agriculture et l'industrie alimentaire. Selon les représentants du secteur, un cadre juridique stable et prévisible est essentiel pour maintenir la **sécurité alimentaire du pays**, la compétitivité des produits polonais sur les marchés internationaux et le développement des exportations. Ces dernières années, de nombreuses obligations nouvelles – environnementales, fiscales, technologiques et administratives – ont été imposées, ce qui accroît les coûts pour les entreprises, limite les investissements et complique la planification à long terme.

L'instauration du moratoire permettrait de stabiliser l'environnement juridique, de réduire la transposition excessive des règlements européens et de suspendre les réglementations augmentant les charges administratives, ce qui est particulièrement important pour les filières de viande, laitière et avicole. Le secteur souligne que l'adoption rapide de nouvelles règles dans un contexte géopolitique et économique instable – notamment en raison du conflit en Ukraine et des négociations commerciales de l'UE – accroît le risque de hausse des coûts, limite les investissements, affaiblit la compétitivité des produits polonais et peut entraîner une augmentation des prix alimentaires.

Le moratoire exclurait uniquement les réglementations directement liées à la sécurité alimentaire et aux obligations découlant du droit de l'UE, selon le principe « UE+0 », afin d'éviter des charges excessives et de maintenir des conditions de concurrence

équitable sur le marché européen. Toutes les initiatives législatives devraient être **consultées avec les organisations représentant le secteur.**

➤ **Projet de loi sur les prêts bonifiés**

Le Conseil des ministres a adopté un projet de loi sur les prêts bonifiés. L'objectif est d'améliorer la liquidité des exploitations agricoles et des entreprises du secteur de la transformation agroalimentaire, favorisant ainsi leur modernisation et développement.

Les fonds récupérés à partir des garanties accordées dans le cadre des instruments financiers du Programme de développement rural 2014–2020 (PROW) resteront sous la gestion du ministère de l'Agriculture et seront réutilisés pour financer des crédits préférentiels et des subventions d'intérêts, réduisant ainsi le coût de remboursement pour les agriculteurs. Ce dispositif sera disponible pendant au moins 8 ans, et son lancement est prévu pour la deuxième moitié de 2026.

➤ **Prolongation de l'interdiction de vente des terres agricoles publiques jusqu'en 2036**

Le Président de la Pologne a signé **la Loi du 23 janvier 2026 modifiant la loi sur la gestion des biens agricoles du Trésor public**, qui introduit la prolongation de l'interdiction de vente des terres agricoles publiques jusqu'en 2036. Cette Loi augmente également la limite de vente sans autorisation ministérielle de 2 à 5 hectares, précise les règles de gestion des terres par l'Office National du soutien à l'agriculture (KOWR) et élargit les possibilités de financement des investissements dans les énergies renouvelables, notamment le biogaz et le biométhane.

Avantages pour les agriculteurs :

- agrandissement des exploitations plus facile et plus rapide,
- meilleur accès aux terres (notamment via la location auprès du KOWR),
- moins de formalités pour l'achat de petites parcelles,
- soutien financier pour les investissements en énergies renouvelables,
- amélioration de la sécurité énergétique des exploitations.

➤ **Loi modifiant la loi sur le Plan stratégique de la Politique agricole commune (PAC) 2023–2027**

La loi du 13 février 2026 introduit de nouveaux paiements pour les agriculteurs (notamment pour les zones tourbeuses – GAEC 2), augmente la flexibilité dans l'utilisation des terres (allongement de la période pour reconnaître les prairies permanentes), permet la poursuite des programmes agro-environnementaux et introduit un soutien plus flexible pour le bien-être animal.

Avantages pour les agriculteurs :

- nouvelles aides financières (notamment pour les exigences environnementales),
- plus de flexibilité dans la planification de la production agricole,
- continuité des programmes de soutien existants,
- meilleures conditions pour obtenir des aides liées au bien-être animal,
- simplification des démarches administratives.

➤ **Baisse des exploitations porcines : le cheptel reste stable malgré la concentration**

Depuis le début de 2026, plus de 300 exploitations porcines ont disparu en Pologne, mais le cheptel total reste stable à environ 9,08 M de porcs. La taille moyenne des troupeaux est de 212 porcs par exploitation, reflétant une concentration croissante de la production.

Sur 20 ans, la Pologne est passée de plus de 600 000 élevages et 18,5 M de porcs en 2005 à environ 43 000 élevages et 9 M de porcs, devenant un importateur net de porc. En 2025, le déficit commercial en viande porcine s'élevait à 270 000 t, avec plus de 8 M de porcelets importés pour l'engraissement.

➤ **Printemps 2026 : forte hausse des prix des services agricoles**

Au printemps 2026, les agriculteurs doivent faire face à une hausse significative des prix des services agricoles, principalement en raison de l'augmentation du coût du carburant.

Les services les plus populaires sont :

- Labour : 250 à 450 PLN/ha (59,5 € à 107 € /ha) avec carburant ; 350 à 450 PLN/h (83,3 € à 107 € /h) si facturé à l'heure.
- Semis de maïs : en moyenne de 150 à 200 PLN/ha (35,7 € à 47,6 € /ha), parfois jusqu'à 220 PLN/ha (52,3 € /ha).
- Épandage de chaux et d'engrais : 20 à 25 PLN/t (4,76 € à 5,95 € /t).
- Hersage : 180 à 200 PLN/ha (42,8 € à 47,6 € /ha) avec carburant, offres à partir de 150 PLN/ha (35,7 € /ha).
- Semis de céréales : 220 à 250 PLN/ha (52,3 € à 59,5 € /ha) pour un semoir passif, avec herse rotative ajouter 50–60 PLN (11,9 € à 14,3 € /ha).
- Semis en bandes : 450 à 600 PLN/ha (107 € à 143 € /ha) avec carburant ; moins cher pour les céréales : ~500 PLN (119 €), plus cher pour le colza. Si le service est facturé sans carburant, le prix est généralement de 400 à 450 PLN/ha (95,2 € à 107 € /ha) plus le coût du carburant (~20 l/ha).

Les hausses de prix sont surtout liées à l'augmentation du coût du carburant, mais pour certains services, les tarifs restent similaires à ceux de l'année précédente.

➤ **Le marché des céréales submergé : 7,5 Mt en stock avant les moissons**

Le pays fait face à un excédent de céréales avant la prochaine récolte : 7,5 Mt pourraient rester dans les entrepôts, dont environ 5 Mt de blé tendre et 2,5 Mt de maïs. Cette situation résulte d'une production élevée, de prix agricoles bas et de difficultés à exporter. Selon la Chambre des céréales, le rythme actuel des exportations est insuffisant et les mesures gouvernementales pourraient être trop tardives.

La Pologne dispose d'une capacité de stockage importante pouvant accueillir plus d'un Mt supplémentaire, mais avec les prévisions de la prochaine récolte, les volumes totaux disponibles pourraient atteindre environ 40 Mt, suscitant des inquiétudes chez les producteurs pour la prochaine campagne. L'exportation vers des pays comme l'Égypte est possible, mais la compétitivité des prix polonais reste faible, et le marché

chinois n'est pas favorable en raison de la géopolitique et d'une production intérieure élevée.

➤ Lancement du programme « Zone rurales actives »

Le ministre de l'Agriculture a annoncé le programme « **Zone rurales actives** » qui soutiendra les initiatives locales dans les zones rurales en 2026, avec un budget de 10 M PLN (2,3 M€) et un financement maximum de 15 000 PLN (3 500€) par projet. Le programme financera des initiatives liées à la culture, aux traditions, à la promotion des produits locaux, à l'écologie et à la sécurité. Les candidatures seront ouvertes du 30 mars au 30 avril 2026, et les projets sélectionnés pourront être réalisés jusqu'à fin octobre.

République tchèque :

➤ Ouverture de nouvelles destinations à l'exportation des produits d'origine animale

L'Administration vétérinaire tchèque a informé que les producteurs tchèques peuvent désormais exporter du bœuf, du porc et des lots de semence bovine vers le Vietnam et les Philippines. Les procédures d'approbation ont duré plus de sept ans. D'autres pays asiatiques pourraient bientôt s'ouvrir aux exportateurs tchèques de produits d'origine animale (des négociations sont en cours pour l'exportation de viande et de produits carnés vers Singapour, de lait et de produits laitiers vers l'Indonésie et Taïwan, ou encore de viande de porc vers la Corée du Sud).

➤ Création du poste de Médiateur pour les produits alimentaires

Le nouveau plan du ministère de l'Agriculture, visant à garantir des produits alimentaires de qualité abordables, repose sur une stratégie fondée, entre autres, sur l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et agroalimentaire du pays, des conditions équitables dans les relations entre fournisseurs et acheteurs, la transparence de la chaîne alimentaire et la sensibilisation des consommateurs.

Pour concrétiser ce plan :

- le poste de médiateur alimentaire a été créé au sein du ministère de l'Agriculture avec la nomination le 26 février de M. Jindřich Fialka, directeur principal de la section alimentaire au ministère de l'Agriculture.
- un suivi régulier sur les indicateurs de prix de certains aliments et produits agricoles a été mis en place.

Les objectifs du médiateur alimentaire sont **d'améliorer la transparence dans la chaîne alimentaire**, et de **renforcer la protection des droits des consommateurs, des agriculteurs nationaux et des producteurs alimentaires**.

Le ministère de l'Agriculture a intégré à son site internet une page permettant de comparer les prix alimentaires. Les marges de vente au détail étaient en 2025 comprises entre 61 et 170 % pour les pommes de terre et entre 78 et 148 % pour les pommes. Selon le nouveau médiateur, une marge bénéficiaire comprise entre 100 et 150 % n'est pas acceptable. Aucun projet de réglementation des prix ou des marges n'est toutefois à l'étude.

➤ **Production de viande : porc et volaille en hausse, bovin en baisse**

Selon l'Office des statistiques, la production de viande a affiché des évolutions positives, notamment concernant le porc (217 603 t, + 2,8%/2024) et les volailles (185 346 t, +9,4% /2024). En revanche, la production bovine a enregistré un recul de 2,2 % à 67 341 t. Les volumes de viande de porc consommés en Tchéquie ont progressé en 2025 de 4 % par rapport à 2024 et ceux de volaille de 7%, principalement en raison de prix plus abordables.

La consommation de viande bovine, plus chère, a chuté de plus de 10 %. La consommation croissante est largement couverte par les importations. En 2025, le commerce de la viande s'est terminé avec un solde négatif de 37,4 Mds CZK (~1,52 Md€). Les exportations de viande de porc atteignent environ 30 000 t alors que les importations sont presque dix fois supérieures (295 730 t), en provenance principalement d'Allemagne, d'Espagne et de Pologne.

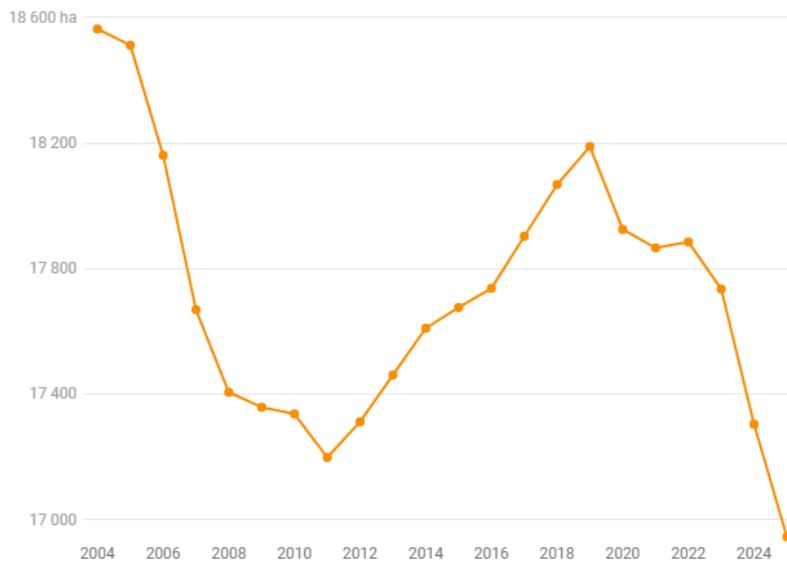
➤ **Hausse des importations d'œufs de pays tiers**

Du fait d'une plus forte demande en œufs, les volumes importés ont augmenté de 60 % passant de 1,7 Md CZK (69,8 M€) en 2024 pour 36 000 t à 2,8 Md CZK (114,9 M€) en 2025 pour 46500 t. Le taux d'autosuffisance de la production nationale est en parallèle passée dessous des 80 %. Si les principaux fournisseurs sont la Pologne et la Lettonie, les importations d'œufs en provenance de pays tiers en 2025 ont quadruplé par rapport à 2024, principalement en raison de l'augmentation des importations en provenance d'Ukraine et de Turquie. Alors qu'en 2024, la valeur des œufs importés d'Ukraine s'élevait à 132,8 M CZK (5,4 M€), elle a atteint 533,5 M CZK (21,9 M€) en 2025, soit une hausse d'environ 300 %. La Turquie livre la Tchéquie depuis septembre dernier et la valeur des œufs importés a atteint près de 43,4 M CZK (1,8 M€) entre septembre et décembre 2025.

➤ **Superficie de pommes de terre et des vignobles en baisse**

Selon l'Association des producteurs de pommes de terre, la superficie agricole consacrée aux pommes de terre de consommation diminuera d'un dixième à 12 600 ha, après deux années d'augmentation. Cette baisse est due aux pertes subies par les producteurs l'année dernière en raison de la surabondance de pommes de terre sur le marché européen. La situation est plus stable pour les pommes de terre destinées à la transformation, par exemple à la production d'amidon.

Le déclin de la superficie du vignoble tchèque s'est poursuivi en 2025 avec une réduction de 2,1 % à 16 945 ha, soit la surface cultivée la plus petite depuis l'adhésion de la Tchéquie à l'UE en 2004. Cette baisse est survenue malgré la plantation de 216 nouveaux hectares de vigne. Le nombre de viticulteurs a, quant à lui, diminué de 446 pour atteindre 12 242. Enfin, 80% des vignobles sont exploités par seulement 4 % des viticulteurs.



Source : Office des statistiques, ministère de l'Agriculture

➤ Réactions des professionnels à la mise en œuvre provisoire de l'accord Mercosur

La **Chambre d'agriculture** considère l'application provisoire de l'accord Mercosur comme une **mesure politiquement très risquée** pouvant entraîner une crise politique grave si la CJUE constatait que l'accord n'est pas conforme au droit de l'UE. La démarche actuelle de la Commission européenne pourrait menacer l'avenir de l'agriculture européenne, la souveraineté alimentaire de l'Europe et la confiance des citoyens dans les institutions européennes. La Chambre agricole qualifie la démarche de la Commission d'erreur stratégique qui plonge délibérément l'UE dans une nouvelle dépendance dangereuse vis-à-vis des importations en provenance de pays tiers, alors que l'UE est actuellement autosuffisante en produits agricoles de base.

Le syndicat **l'Union agricole** considère également que la conclusion de cet accord est un **pari risqué** pour l'économie des agriculteurs européens, mais aussi pour la santé des consommateurs européens et la sécurité alimentaire du continent. Selon le président de *l'Union* les conclusions de l'audit de la Commission européenne confirment les **défaillances graves dans les élevages brésiliens** que les autorités de contrôle locales ne parviennent pas à réguler efficacement. Il existe selon lui un **risque d'effondrement des prix** des produits qui seront soumis à un traitement préférentiel ou en franchise de droits.

Slovaquie :

➤ Vision pour des zones rurales plus attractives à l'horizon 2040

Le 11 mars 2026, le ministère de l'Agriculture et du Développement rural a présenté la **Vision pour des zones rurales plus attractives à l'horizon 2040** au **Conseil gouvernemental pour les ONG**. L'objectif est de renforcer le dialogue entre décideurs publics, société civile et acteurs ruraux pour l'avenir des régions rurales.

La présentation s'appuyait sur les résultats d'une **table ronde interministérielle du 9 février 2026**, qui a fait du développement rural une **priorité nationale transversale**. Les discussions ont été jugées constructives et fondées sur des données probantes.

Le Conseil a salué la Vision comme une initiative **participative et tournée vers l'avenir**, soulignant le rôle clé des ONG pour relier communautés locales et décideurs. Il a adopté une **résolution recommandant** :

- de renforcer les liens entre politiques publiques et cadre stratégique à long terme pour le développement rural,
- et d'intégrer cette Vision dans la préparation des **fonds européens 2028-2034**.

La réunion a mis en avant la nécessité d'un **engagement à long terme, d'une coopération intersectorielle** et de la participation active des communautés locales. Le projet **PoliRuralPlus** (un projet européen axé sur l'innovation et la résilience des territoires ruraux) soutiendra cette démarche en fournissant outils, connaissances et plateformes pour transformer les stratégies en actions concrètes aux niveaux national, régional et local.

➤ **Fin d'une ère pour la filière sucre**

La société **Považský cukor** (majoritairement détenue par le groupe allemand **Nordzucker AG**) quitte le marché slovaque, ce qui pourrait affaiblir la concurrence et pousser les prix du sucre à la hausse.

La production de sucre en Slovaquie repose actuellement sur deux producteurs principaux Slovenské cukrovary et Považský cukor. La fermeture de ce dernier réduira le choix des producteurs de betteraves, affaiblissant leur pouvoir de négociation et entraînera également la **suppression d'environ la moitié des emplois** sur le site. Elle risque aussi d'affecter les semenciers de betterave sucrière, car les agriculteurs auront moins d'acheteurs locaux. Selon **l'Autorité de la concurrence (PMÚ)**, les conditions actuelles ne présentent pas de risque immédiat pour les prix grâce aux importations. Cependant, à long terme, la sortie de l'entreprise pourrait affecter l'autosuffisance alimentaire et accroître la dépendance aux importations étrangères.

B. ACTUALITES SANITAIRES :

Pologne :

➤ **Grippe aviaire (IAHP) : 51 foyers en 2026**

Au 24 mars, 51 foyers ont été confirmés, dont le dernier dans un élevage de 56 645 poules pondeuses dans la région de Mazovie.

➤ **Maladie de Newcastle : 27 foyers en 2026**

Le dernier foyer identifié le 12 mars dans un élevage commercial de 276 583 poulets de chair dans la région de Poméranie Occidentale.

➤ **Peste porcine africaine : 722 cas en faune sauvage en 2026**

Le dernier recensement date du 26 mars 2026.

En 2025, 18 foyers en élevage et 3421 cas en faune sauvage.

➤ **Fièvre catarrhale ovine : 8 foyers en 2026**

Les deux derniers cas ont été confirmés le 10 mars dans la région de Grande Pologne et en Varmie-Mazurie.

République tchèque :

➤ **Maladie de Newcastle : un premier cas**

L'Administration vétérinaire a signalé le premier cas de maladie de Newcastle dans un petit élevage comptant plus de 50 volailles dans la région d'Olomouc. Une zone de protection et une zone de surveillance ont été établies aux alentours.

➤ **Grippe aviaire (IAHP) : 3 foyers en 2026**

L'Administration a également confirmé le troisième foyer de grippe aviaire touchant un élevage commercial de 7 000 canards situé dans la région de Hradec Králové. Au total 14 foyers dans les basses-cours non-commerciales.

La Direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques. Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Ronan VENETZ, Chef du Service économique régional de Varsovie
Rédaction : François VIEL, Bozena BOCHENEK

Avec la participation des SE de la zone.

Abonnez-vous : bozena.bochenek@dgtresor.gouv.fr